

# **Règlement Intérieur**

## **Article 1 - Objet et champ d'application**

Le présent règlement a pour objet de déterminer les principales mesures applicables aux usagers membres de l'association loi 1901 l'Éléphant 9 en matière de santé, de sécurité et de discipline.

Tout membre doit respecter les termes du présent règlement.

## **Article 2 - Hygiène et sécurité**

Chaque usager doit veiller au respect des consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité.

### **Propreté des locaux**

Les usagers doivent maintenir en ordre et en état de propreté constante les locaux où se déroulent les activités de l'association. À ce titre, il leur est interdit d'y manger.

### **Alcool et produits stupéfiants**

L'introduction et la consommation de produits stupéfiants ou de boissons alcoolisées sont strictement interdites.

Il est également interdit de pénétrer ou de demeurer dans les locaux de l'association en état d'ivresse ou sous l'emprise de produits stupéfiants.

### **Consignes de sécurité – Incendie**

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs sont affichées. Les usagers sont tenu·e·s d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par le responsable de l'animation.

### **Accident - déclaration**

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours d'animation doit être immédiatement déclaré par l'usager accidenté·e ou les personnes témoins de l'accident, au représentant de l'association.

### **Interdiction de fumer ou de vapoter**

Il est interdit de fumer ou de vapoter (utilisation d'une cigarette électronique) dans l'enceinte des locaux.

## **Article 3 – Horaires, absences et retards**

Les horaires des activités seront communiqués aux usagers au préalable. Les usagers sont tenu·e·s de respecter ces horaires.

Sauf autorisation express, les usagers ne peuvent pas s'absenter pendant les activités.

En cas d'absence ou retard, les usagers en informent dans les plus brefs délais l'animateur et s'en justifient.

#### **Article 4 - Comportement**

Il est demandé à tout usager d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des activités.

À titre d'exemple, il est formellement interdit aux usagers :

De modifier, d'utiliser à une fin tierce ou de diffuser les supports d'activité sans l'autorisation expresse de l'association ;

D'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions à des fins autres que celles des activités.

#### **Article 5 : Accès aux locaux**

Les usagers ont accès aux locaux où se déroule l'activité exclusivement pour suivre celle à laquelle ils-elles sont inscrit·e·s. Ils-elles ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins, sauf autorisation.

Il leur est interdit d'être accompagné·e·s de personnes non inscrites. Les parents, pour les usagers mineurs, peuvent disposer de la salle d'attente.

#### **Article 6 - Utilisation du matériel**

Tout·e usager est tenu·e de conserver en bon état le matériel et la documentation mis à disposition. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite.

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée que pour un strict usage personnel.

Il est formellement interdit pour l'usager, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les activités.

#### **Article 7 : Vol ou dégradation des biens personnels des usagers**

L'association décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les usagers dans les locaux.

#### **Article 8 - Sanctions**

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa gravité, faire l'objet d'une radiation et de l'exclusion de toutes les activités de l'association.

#### **Article 9 - Publicité**

Le présent règlement est affiché dans les locaux et sur le site internet de l'association.

Fait à Baurech, le 13 août 2022.



Marion Cavard  
Présidente de l'Éléphant 9